



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 juin 2023 à 19 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/06/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, FAYE Sylvie, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, SERAILLE Loïc, SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie, SEYVE Véronique, FONGARLAND Jean-Jacques, PERONNET Jean-Marc, FOUILLAT Christine, BOREL Anne-Marie, PILON Denis, VIGNON Philippe.

Absents excusés : DUSSUD Grégory (procuration à SUREDA Jennifer), MIOCHE Laurent (procuration à PILON Denis), PLASSE Elodie.

Secrétaire de Séance : PILON Denis.

MPG/ 04 2023 012a

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les enjeux communaux de développement de l'offre et des équipements relatifs au domaine sportif.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain », en cohérence avec le projet de territoire et le CRTE de la Communauté de Communes de Forez-Est, la collectivité a engagé une réflexion pour optimiser l'utilisation du bâti. Des réallocations de salles sont en cours au bénéfice des associations sportives, mais il est nécessaire de créer de nouveaux espaces dont la complémentarité est attestée.

Il convient de présenter à l'instruction des services de l'Agence nationale du Sport, la réalisation de deux structures installées en périphérie du Boulevard des Sports pour étayer l'offre sportive en regard d'un diagnostic élaboré par la commission municipal Sport. : une structure/préau couvert au bénéfice des jeux de boules et un city stade au bénéfice des jeux de football, basket et usage ouvert au public.

Le détail estimatif des coûts et le plan de financement associé pour la commune de Panissières sont les suivants :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT
Structure /Préau couvert Boulodrome, avec option	437 972 €
City stade	103 312 €
TOTAL HT	541 284 €
<i>Aide sollicitée auprès de l'Agence nationale du Sport</i>	433 000 €
<i>Autofinancement de la commune de Panissières</i>	108 284 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 Pour) :

- Approuve les projets de réalisation des deux structures sportives, à savoir structure/ préau couvert Boulodrome et le city stade
- Approuve le conventionnement avec l'association La Joyeuse Boule représentée par son président M Christian Bonnet pour l'usage de la

- structure /préau couvert et avec l'association FC2M représentée par M Gérard Champier pour l'usage du city stade,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière de l'agence nationale du sport pour un montant de 433 000 euros, soit 80% du montant HT des travaux. Le dossier nécessaire à l'étude de ces projets sera transmis au service instructeur sur la plateforme dématérialisée Infraspport.
 - Habilité M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au dossier de subvention ci décrit.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président de l'Agence nationale du Sport

Le Maire
Christian MOLLARD



Le secrétaire de séance
Denis PILON

